



## **Communiqué du 28 septembre 2020 - COVID-19**

Suite à la circulaire du 25 septembre de Monsieur le Préfet, et à l'arrêté qu'il a pris pour faire face à l'épidémie du Covid-19, plusieurs dispositions concernent directement notre commune :

- La location des salles pour des événements familiaux à caractère festif est suspendue.
- Les gymnases et la piscine sont dorénavant fermés sauf pour les activités scolaires, parascolaires et toute activité sportive de mineurs. Les aires de jeux et terrains multisports ne pourront accueillir plus de 10 personnes simultanément.
- Pour les associations non sportives, les activités sont maintenues dans le respect du plan de reprise d'activités qu'elles ont signé avec la Mairie.
- Les bars et débits de boisson fermeront à 22h.
- Le port du masque reste obligatoire sur la voie publique et dans tous les établissements recevant du public.

Ces nouvelles dispositions sont applicables dès maintenant et jusqu'au 10 octobre prochain.